



**Avez-vous besoin
d'une assistance
psychologique ?**

**Souffrez-vous
d'un changement
du comportement
(agressivité, isolement
social etc.), d'un trouble
du sommeil, d'un
trouble alimentaire,
d'une angoisse ou
d'une souffrance
psychique extrême liés
aux violences et à la
maltraitance infligée
par votre exploitant?**

**Avez-vous subi
un traumatisme
psychique, un stress,
dûs à la maltraitance
et à la violence de votre
exploitant et/ou de ses
complices ?**

**Avez-vous déjà vécu
des évènements de
vie traumatique ou
un trouble mental
qui ont nécessité
une consultation
psychologique ?**

**Avez-vous besoin
d'une prise en charge
psychologique afin
de faciliter votre
réintégration sociale ?**



**Avez-vous déjà
pris un traitement
psychiatrique ?**

1

Si vous souffrez d'un traumatisme psychologique, d'un trouble mental, vous pouvez contacter les services psychiatriques d'urgence ou vous déplacer vers l'un des services psychiatriques des hôpitaux publics les plus proches de votre domicile.

2

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes peut faciliter une assistance psychologique en coordination avec les associations suivantes :

